

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M)

Andernos-les-Bains

Dossier
à
conserver

SOMMAIRE

• Edito.....	P4
• Qu'est ce qu'un risque majeur ?.....	P5
• Comment puis-je me préparer ?	
• En cas d'Alerte	
• Le risque Feu de Forêt.....	P6
• Conseil de sécurité (<i>Risque Feu de Forêt</i>).....	P7
• Le risque Tempête.....	P8
• Conseil de sécurité (<i>Risque Tempête</i>).....	P9
• Le risque Inondation.....	P10
• Conseil de sécurité (<i>Risque inondation</i>).....	P11
• Les risques Canicule et Grand froid.....	P12
• Conseil de sécurité (<i>Risques Canicule et Grand froid</i>).....	P13
• Les risques Pandémiques, épidémiques et bactériologiques.....	P14
• Conseil de sécurité (<i>Risques Pandémiques, épidémiques et bactériologiques</i>).....	P15
• Le risque Industriel.....	P16
• Conseil de sécurité (<i>Risque Industriel</i>).....	P17
• Le risque Aérien.....	P18
• Conseil de sécurité (<i>Risque Aérien</i>).....	P18

EDITO



Chers toutes et tous,

«Il est bien des merveilles en ce monde, il n'en est pas de plus grande que l'Homme ». Cette sentence élogieuse de SOPHOCLE nous rassure ; elle nous oblige aussi.

Toutes les civilisations qui ont accompagné l'Être et l'ont conduit dans ses évolutions au service de l'humanité se sont appliquées à en assurer la préservation ; parmi laquelle, sa protection. Une vie, ce bien si précieux, mérite tous nos égards et tous nos soins. C'est aussi le devoir essentiel des responsables publics en charge de la sécurité des personnes et des biens.

C'est avec détermination et en étroite coopération avec les partenaires à la compétence avérée et reconnue que, sous l'impulsion de Claire VENESI, adjoint au maire, utilement secondée par Alain BELLIER, directeur général des services municipaux, a été élaboré un document d'information communal sur les risques majeurs où sont consignées les recommandations à observer en cas de péril grave. Depuis toujours, bien sûr, nous nous sommes appliqués à réagir sans délai contre les tourments extérieurs, naturels surtout.

Ce livret établi à votre intention contribuera à parfaire l'organisation des secours et à vous accompagner de tout le soutien de notre solidarité. Puisseons-nous espérer, ensemble, qu'à portée de votre main, il ne reste qu'un ouvrage de théorie.

Avec toutes celles et ceux, partenaires éclairés qui ont participé à son élaboration et en assumeront la mise en oeuvre si les circonstances l'exigeaient, je vous adresse mes sentiments que je choisis parmi les meilleurs.



Philippe Pérusat

Hôtel de Ville

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement extérieur d'une considérable gravité très difficile à prévoir et à surmonter qui devrait se caractériser par une faible survenance. Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis en place pour répondre au mieux à toutes les situations de risques majeurs.

La ville d'Andernos-les-Bains souhaite informer l'ensemble de ses habitant(e)s et visiteurs sur les risques majeurs potentiels et la conduite à tenir en cas de survenance :

- Feux de Forêt • Tempête • Inondation • Canicule et Grand froid
- Pandémie, épidémie et risque bactériologique • Risque industriel • Accident aérien

COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER ?

Tenez-vous informé !

Par la télévision : France 3 *

Par la radio : France Bleu Gironde 101,1 MHZ

Par le téléphone : Météo France 0 892 680 233

Par Internet : www.gironde.pref.gouv.fr/ www.meteofrance.com

* A noter, France 3 et France bleu Gironde sont les seuls médias ayant signé une convention avec la Préfecture pour la communication de crise



En cas d'ALERTE

Matériel indispensable à domicile

- Un poste radio fonctionnant avec des piles
- Des bougies ou lampes de poche pour s'éclairer en cas de panne d'électricité
- Une réserve d'eau en bouteille
- Une trousse d'Urgence
- Un Téléphone

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- Médicaments
- Matériel de premiers secours
- Papiers importants
- Vêtements chauds
- Réserve d'eau
- Couverture de survie
- Un peu d'argent
- Radio et lampe de poche à piles

Conduite recommandée

- Ne vous mettez pas en danger
- Restez chez vous pour ne pas gêner les opérations de secours
- Attendez les instructions des autorités
- Evitez tout déplacement non recommandé par les autorités
- Ne surchargez pas les lignes téléphoniques

Pour tous renseignements contactez

- La cellule Renseignements de la Mairie d'Andernos-les-Bains
05 57 76 11 00
- La Police municipale :
05 57 76 11 02

Pour permettre une intervention rapide et optimale des services de secours, les personnes vulnérables et/ou à mobilité réduite sont priées de se faire connaître d'ores et déjà à la Mairie d'Andernos-les-Bains - service social (C.C.A.S)

LE RISQUE FEU DE FORÊT

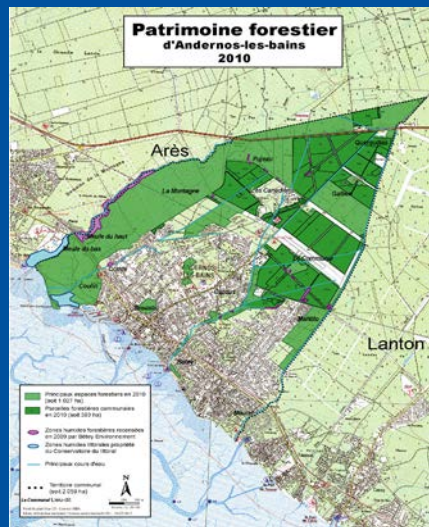
Un feu de forêt est un **incendie** qui touche un massif boisé sur une surface minimale d'un hectare.

Mesures préventives :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde auprès des services municipaux
- Débroussailler chaque année, avant et régulièrement pendant la saison sèche
- Vérifier l'état des fermetures de votre habitation et des toitures
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, tuyaux d'arrosage...)

ATTENTION :

Le débroussaillage et le maintien à l'état débroussaillé sont obligatoires dans les forêts, landes et plantations autour des habitations, chantiers, ateliers, voies privées et publiques, dans un rayon de 50 mètres minimum autour des constructions (obligation qui peut être portée à 100 mètres par décision du Maire). Penser à ramasser les végétaux coupés qui peuvent être évacués en décharge autorisée.



En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou le 112
- Gendarmerie : 05 57 76 08 90
- Hotel de ville : 05 57 76 11 00
- Police Municipale : 05 57 76 11 02

Moyens d'Alerte *

- Sono de la ville
- Voiture avec haut parleur
- Panneau électronique (devant la poste centrale)
- Site internet de la ville www.andernoslesbains.fr
- Radio (France bleu Gironde 100.1)
- France 3

* Ces moyens seront activés par les autorités en fonction du risque et des moyens disponibles



CONSIGNES DE SECURITÉ

Si les autorités vous demandent d'évacuer votre domicile

BONS REFLEXES :

- Les déplacements seront encadrés par les services compétents.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, hotte de cuisine, ...), les compteurs de gaz et d'électricité.
- Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse d'urgence.
- Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.
- Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités.
- Si vous n'allez pas dans le centre d'hébergement qui vous a été indiqué, prévenez la Police municipale du lieu où vous joindre.
- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
- Ouvrez le portail de votre propriété pour faciliter l'accès aux pompiers.

Attention : Ne vous approchez en aucun cas du feu pour ne pas gêner les opérations de secours

Si les autorités vous demandent de rester confiné

BONS REFLEXES :

- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrez les tuyaux d'arrosage. Si vous avez une piscine, pensez à utiliser son eau.
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les si possible des bâtiments.
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris.
- Fermez les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu) ainsi que tous les systèmes de ventilation et de climatisation.
- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec un ruban adhésif plastifié ou un tissu humide.
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air.
- Respirez à travers un linge humide.
- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
- Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.

LE RISQUE TEMPÊTE

On parle de **tempête** lorsque les vents atteignent 89 km/h (soit 48 noeuds, degré 10 sur l'échelle de Beaufort).



Mesures préventives :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde :
- Auprès de Météo France et prendre connaissance des cartes de vigilance (France 3 ou sur le site internet www.meteofrance.com 24h/24h). Chaque département est coloré selon le niveau de vigilance : vert, jaune, orange ou rouge pour le plus élevé
- Sur le site internet de la ville www.andernoslesbains.fr
- Ecouter la radio pour suivre l'évolution de la situation
- Prévoir la trousse d'urgence
- Dès l'alerte penser à recharger la batterie de votre téléphone portable



En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou le 112
- Gendarmerie 05 57 76 08 90
- Hotel de ville : 05 57 76 11 00
- Police Municipale 05 57 76 11 02

Moyens d'Alerte *

- Sono de la ville
- Avimedia (alerte SMS adressée aux populations concernées inscrites préalablement à la Mairie)
- Voiture avec haut parleur
- Panneau électronique (devant la poste centrale)
- Site internet de la ville www.andernoslesbains.fr
- Radio (France bleu Gironde 100.1)
- France 3

* Ces moyens seront activés par les autorités en fonction du risque et des moyens disponibles



CONSIGNES DE SECURITÉ

Vous venez de recevoir l'information de l'imminence d'une tempête

BONS REFLEXES :

- Mettez vos animaux à l'abri.
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés .
- Gagnez un abri en dur si vous êtes à l'extérieur.
- Fermez portes et volets.
- Eloignez-vous des bords de mer.
- Annulez les sorties en mer.
- Arrêtez les chantiers, rassemblez le personnel pour prendre les mesures de protection.
- Préparez la trousse d'urgence (voir page 5).

Pendant la tempête

BONS REFLEXES :

- Suivez les instructions des autorités.
- Ne sortez en aucun cas (ou si nécessité absolue en voiture roulez lentement).
- Fermez les compteurs de gaz et d'électricité.
- Débranchez les antennes de télévision.
- Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
- Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
- Ne montez en aucun cas sur les toits.

Après la tempête

BONS REFLEXES :

- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre (en cas de doute ou de danger, faites appel à un professionnel).

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente d'une zone habitée habituellement hors d'eau.



Mesures préventives :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde :
- Auprès de Météo France et prendre connaissance des cartes de vigilance (France 3 ou sur le site internet www.meteofrance.com 24h/24h). Chaque département est coloré selon le niveau de vigilance : vert, jaune, orange ou rouge pour le plus élevé
- Sur le site internet de la ville www.andernoslesbains.fr
- Ecouter la radio pour suivre l'évolution de la situation
- Prévoir la trousse d'urgence
- Repérer les points hauts : étages des maisons, zones non-inondables



En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou le 112
- Gendarmerie 05 57 76 08 90
- Hotel de ville : 05 57 76 11 00
- Police Municipale 05 57 76 11 02

Moyens d'Alerte *

- Sono de la ville
- Avimédia (alerte SMS adressée aux populations concernées inscrites préalablement à la Mairie)
- Voiture avec haut parleur
- Panneau électronique (devant la poste centrale)
- Site internet de la ville www.andernoslesbains.fr
- Radio (France bleu Gironde 100.1 ou 101.8)
- France 3

* Ces moyens seront activés par les autorités en fonction du risque et des moyens disponibles



CONSIGNES DE SECURITÉ

Vous venez de recevoir l'information d'une possible inondation

BONS REFLEXES :

- Surélevez les meubles et objets.
- Gagnez un abri en dur si vous êtes à l'extérieur.
- Obturez les entrées d'eau : portes, fenêtres, volets.
- Garez les véhicules dans un endroit sûr.
- Mettez les animaux à l'abri.
- Rentez les objets pouvant être emportés par les eaux.
- Préparez la trousse d'urgence (voir page 5).

Pendant l'inondation

BONS REFLEXES :

- Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes (radio à piles).
- Coupez le compteur électrique.
- Allez sur les points hauts préalablement repérés.
- N'évacuez que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par le niveau d'eau.
- Si vous n'allez pas dans le centre d'hébergement qui vous a été indiqué, prévenez la Police municipale du lieu où vous joindre.
- Emportez votre trousse d'urgence .
- Ne vous engagez pas sur une route fortement inondée à pied ou en voiture .

Après l'inondation

BONS REFLEXES :

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Assurez-vous auprès des autorités municipales que l'eau qui coule des robinets est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes.
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Recensez les dommages et contactez votre assureur.

LES RISQUES CANICULE ET GRAND FROID

La Canicule : On considère que 3 jours consécutifs de chaleur le jour et surtout la nuit avec des températures supérieures à 20°C, relèvent de la canicule.

Le grand froid est un phénomène météorologique caractérisé par une chute importante de la température aussi bien la nuit que le jour sur une durée de plusieurs jours.

Mesures préventives :

- Avant chaque été contrôler les systèmes de climatisation.
- Avant chaque hiver vérifier tous les appareils de chauffage (y compris d'appoint) et ramoner les cheminées.
- S'informer auprès de Météo France et prendre connaissance des cartes de vigilance (France 3 ou sur le site internet www.meteofrance.com 24h/24h). Chaque département est coloré selon le niveau de vigilance : vert, jaune, orange ou rouge pour le plus élevé
- Ecouter la radio pour suivre l'évolution de la situation
- Prévoir des mesures de protection des installations contre le gel



En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou le 112
- Hotel de ville : 05 57 76 11 00
- Police Municipale 05 57 76 11 02
- C.C.A.S : 05 56 82 92 57
- Info santé : 0 820 03 33 33

Moyens d'Alerte *

- Sono de la ville
- Avimédia (alerte SMS adressée aux populations concernées inscrites préalablement à la Mairie)
- Panneau électronique (devant la poste centrale) www.andernoslesbains.fr
- Radio (France bleu Gironde 100.1)
- France 3

* Ces moyens seront activés par les autorités en fonction du risque et des moyens disponibles



CONSIGNES DE SECURITÉ

CANICULE

Depuis quelques jours la situation canicule persiste

BONS REFLEXES :

- Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais.
- Aérez exclusivement la nuit et au petit matin puis fermez portes et volets afin de conserver la fraîcheur du matin.
- Rafraichissez-vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour (douche et brumisateur).
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif (1,5 L à 2 L par jour sauf en cas de contre-indication médicale).
- Privilégiez les vêtements légers en coton et amples, de préférence de couleur claire.
- Evitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, ...) ou très sucrées (sodas).
- Si vous avez des difficultés à avaler les liquides, consommez des fruits (agrumes, pastèques...) et des crudités (concombres, tomates...) gorgées d'eau.
- Ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-16h), portez un chapeau.

GRAND FROID

Depuis quelques jours la situation grand froid persiste

BONS REFLEXES :

- Soyez très attentifs aux enfants et personnes âgées qui ne disent pas quand ils ont froid.
- Préférez transporter votre bébé dans les bras, landau ou poussette et non un porte-bébé afin qu'il puisse bouger régulièrement pour se réchauffer.
- Evitez l'exposition au froid.
- Veillez à prévoir un habillement adéquat : plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains.
- Evitez les efforts brusques.
- Evitez les boissons alcoolisées.
- Prévoyez une pelle à neige et du sel de déneigement.
- Évitez les déplacements en voiture.
- Si vous devez impérativement vous déplacer en cas d'enneigement important équipez votre voiture en conséquence, renseignez-vous sur l'état des routes, roulez très lentement.
- Ne montez pas sur les toits.
- Ne stationnez pas sous les lignes électriques en cas de neige abondante.

Aidez les personnes les plus fragiles

Prenez contact avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Andernos-les-Bains afin de signaler les personnes vulnérables ou isolées.

LES RISQUES PANDEMIQUE, EPIDEMIQUE ET BACTERIOLOGIQUE

Une épidémie : est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes d'une région.

Une pandémie : est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète.

Une endémie : est une persistance dans une région d'une maladie qui se manifeste en permanence ou périodiquement.

La pollution du réseau d'eau potable est une altération qui rend son utilisation dangereuse. Elle a pour origine principale l'activité humaine, les industries, l'agriculture et la malveillance.

Mesures préventives :

- Il est recommandé d'observer à la maison comme au travail ou dans tout lieu public, des mesures d'hygiène ainsi que des consignes de protection individuelle visant à limiter le risque de transmission du virus.
- Mesures barrières : masque, protection respiratoire, gants, lunettes, vêtements...
- Vaccins préconisés



En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Votre médecin traitant
- SAMU : 15
- Info ministère de la santé : 0820 03 33 33
- Lyonnaise des eaux : 0 810 367 367 (service clients) et 0 810 130 120 (service d'urgence)

Moyens d'Alerte *

- Alerte de la population concernée par des moyens spécifiques (tel, SMS...)

Informations spécifiques

- Lyonnaise des eaux www.lyonnaise-des-eaux.fr
- Site Internet de la ville www.andernoslesbains.fr
- ministère de la santé www.sante.gouv.fr

* Ces moyens seront activés par les autorités en fonction du risque et des moyens disponibles



CONSIGNES DE SECURITÉ

En cas d'épidémie avérée

BONS REFLEXES :

- Lavez vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique
- Evitez tout contact avec une personne malade et si vous êtes malade, limitez les contacts avec votre entourage
- Lorsque vous éternuez ou toussiez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche
- Utilisez un mouchoir à usage unique que vous prendrez soin de jeter dans une poubelle dotée d'un couvercle de fermeture.
- En cas de symptômes correspondant à l'alerte, appelez votre médecin traitant (contactez le 15 uniquement en cas d'urgence)

En cas de pollution avérée de

L'eau potable :

BONS REFLEXES :

- Buvez et cuisinez exclusivement avec de l'eau minérale en bouteille
- Suivez les consignes données par les autorités responsables (hygiène personnelle...)

L'eau de baignade :

BONS REFLEXES :

- Respectez l'interdiction absolue de baignade sur les plages concernées qui seront balisées jusqu'à la levée de l'alerte.

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER POUR ETERNUER OU TOUSSER, PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT OU LE 15

Pour votre sécurité
La qualité de l'eau est très régulièrement contrôlée sur tout le réseau d'eau potable, les puits artésiens et l'eau de baignade.

LE RISQUE INDUSTRIEL

La pollution maritime peut être accidentelle (naufrage d'un bâtiment transportant des produits toxiques) ou volontaire (dégazage de navire par exemple).

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les entreposer.

Transport de matières dangereuses

Ce risque correspond au stockage ou au transport de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière.



En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou le 112
- Hotel de ville : 05 57 76 11 00
- Police Municipale 05 57 76 11 02
- Info santé : 0 820.03.33.33

Moyens d'Alerte *

- Sono de la ville
- Avimédia (alerte SMS adressée aux populations concernées inscrites préalablement à la Mairie)
- Panneau électronique (devant la poste centrale)
- Site internet de la ville www.andernoslesbains.fr
- Radio (France bleu Gironde 100.1)
- France 3

* Ces moyens seront activés par les autorités en fonction du risque et des moyens disponibles



Matières Inflammables



Matières Corrosives



Matières Toxiques



Radiations ionisantes
(Nucléaires)



Matières Explosives



CONSIGNES DE SECURITÉ

Un accident signalé dangereux pour la population survient

- Police et Pompiers se rendent de toute urgence sur place et font un état des lieux
- Un périmètre de sécurité est aménagé selon la situation
- La population sera soit confinée, soit évacuée
- En cas de survenance d'un incident nucléaire, des comprimés d'iode sont à distribuer dans un délai de trois à douze heures suivant le passage d'un nuage radioactif. Ces comprimés empêchent l'iode contaminée de se fixer dans l'organisme. Les modalités seront communiquées par la Mairie qui détient un stock de comprimés.

BONS REFLEXES

- Suivez impérativement les consignes des autorités jusqu'à la fin de l'alerte
- En cas de pollution maritime : Interdiction absolue de pénétrer dans l'eau et de se rendre sur la plage sans autorisation préalable.

Si la pollution touche plusieurs communes, le Préfet déclenche le plan POLMAR TERRE et met en place sa cellule de crise.

Le Plan POLMAR (**P**OLLution **M**ARitime) est un plan d'intervention français déclenché en cas de pollution maritime accidentelle. Il sert à coordonner les hommes et à mobiliser les moyens de lutte. Les secours ainsi que les services de la mairie mettent en oeuvre les moyens nécessaires à la restauration du milieu naturel d'origine.

LE RISQUE AÉRIEN

Correspond au crash d'un avion sur une zone boisée ou habitée provenant d'un aéroport proche :



- l'aéroport de Mérignac
- la base militaire de Cazaux
- l'aérodrome d'Arcachon-La Test de Buch
- l'aérodrome d'Andernos-les-Bains



En cas d'ALERTE

Numéros utiles

- Pompiers : 18 ou le 112
- Gendarmerie : 05 57 76 08 90



CONSIGNES DE SECURITÉ

BONS REFLEXES

- Si vous êtes témoin, alertez les pompiers
- Evitez de vous rendre sur les lieux de l'accident pour ne pas gêner les opérations de secours
- Eloignez-vous rapidement du lieu du crash notamment à cause du fort risque d'incendie





Andernos-les-Bains

05 57 76 11 00

www.andernoslesbains.com

Date d'édition : Janvier 2012